**La presse d’aujourd’hui**

**Trouvez les mots effacés**

**1 dès / depuis – (2) adressées / dirigées / parlées - (3) part / partie – (4) moyen(s) / médias (5) épreuve(s) / preuve(s) – 6 ce / cet / cette - 7 que / qui – 8 bientôt / tôt – 9 l’/ en / y - 10 choix / élection**

(1)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_1788, [Jacques Necker](http://www.lemonde.fr/sujet/64ff/jacques-necker.html), l'ancien directeur des finances de Louis XVI, dénonçait les effets pervers du pouvoir de l'opinion, "les conseils perfides, les insinuations adroites et calomnieuses… la faveur et la partialité des juges… les flatteries corruptrices et mensongères (2) adressées aux princes et aux ministres, l'indifférence au bien public de la (3)\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ des hommes d'Etat, leurs viles et pernicieuses jalousies" et il concluait que l'un des (4) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_de limiter l'empire immense de l'opinion résidait dans les lois pénales, puisque celles-ci ne peuvent s'appliquer "qu'aux délits connus et prouvés" .

Des (5) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ policières contre la rumeur de l'opinion ? Mais quelles sont les (5) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_? Dans une émission de télévision du 16 mai, le présentateur s'interdisait de nommer les accusations portées par le parquet de [New York](http://www.lemonde.fr/sujet/ee94/new-york.html) contre [Dominique Strauss-Kahn](http://www.lemonde.fr/sujet/36af/dominique-strauss-kahn.html). (6) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ acte de pudibonderie médiatique n'était pas, fort heureusement, respecté par les invités de "C dans l'air", sur France 5, (7) \_\_\_\_\_\_\_\_ rappelaient la gravité des faits : agression sexuelle, tentative de viol, fellation forcée, séquestration, délit de fuite. Et pourtant l'émoi provoqué par ces charges dans le microcosme politico-médiatique était déplacé : rien n'est joué, rien n'est définitivement prouvé dans un système juridique qui, contrairement à la procédure française fondée sur une instruction préalable, est accusatoire.

Ce dont nous sommes les témoins sur le petit écran n'est que la première (3) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ d'un débat qui sera (8) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ nourri par des documents apportés par la défense. La défense dispose de (4) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ d'enquête puissants (enquête privée, témoignages à décharge, mise en doute des éléments de/d’ (5) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ collectés par la police, enquête de mœurs sur la plaignante, dénonciation de la partialité de la juge, etc.). Tout sera fait, on peut (9) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ être sûr, pour déstabiliser le témoignage de la plaignante et contester le soin apporté par la police dans sa collecte d'éléments physiques.

En démocratie, le droit de cuissage\* a un coût et les procédures pénales inventées sont particulièrement humiliantes pour les accusés et souvent aussi pour les plaignantes. L’/le (10) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ d'un avocat peut être déterminant, surtout si l'accusé a les (3) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de s'offrir les services des meilleurs ténors du barreau\*\*. Tel est le prix à payer pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'Amérique post-puritaine.

Denis Lacorne, directeur de recherches à Sciences Po

\*[*droit*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/droit/1)[*légendaire*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/l%C3%A9gendaire/1) *qu'*[*avait*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/avait/1) *le* [*seigneur*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/seigneur/1) *de* [*coucher*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/coucher/1) *avec la* [*mariée*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/mari%C3%A9e/1)[*lors*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/lors/1) *de sa* [*nuit*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/nuit/1) *de* [*noces*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/noces/1)*.*

*\*\*ordre des avocats*

**La presse d’aujourd’hui**

Dès 1788, [Jacques Necker](http://www.lemonde.fr/sujet/64ff/jacques-necker.html), l'ancien directeur des finances de Louis XVI, dénonçait les effets pervers du pouvoir de l'opinion, "les conseils perfides, les insinuations adroites et calomnieuses… la faveur et la partialité des juges… les flatteries corruptrices et mensongères adressées aux princes et aux ministres, l'indifférence au bien public de la part des hommes d'Etat, leurs viles et pernicieuses jalousies" et il concluait que l'un des moyens de limiter l'empire immense de l'opinion résidait dans les lois pénales, puisque celles-ci ne peuvent s'appliquer "qu'aux délits connus et prouvés" .

Des preuves policières contre la rumeur de l'opinion ? Mais quelles sont les preuves ? Dans une émission de télévision du 16 mai, le présentateur s'interdisait de nommer les accusations portées par le parquet de [New York](http://www.lemonde.fr/sujet/ee94/new-york.html) contre [Dominique Strauss-Kahn](http://www.lemonde.fr/sujet/36af/dominique-strauss-kahn.html). Cet acte de pudibonderie médiatique n'était pas, fort heureusement, respecté par les invités de "C dans l'air", sur France 5, qui rappelaient la gravité des faits : agression sexuelle, tentative de viol, fellation forcée, séquestration, délit de fuite. Et pourtant l'émoi provoqué par ces charges dans le microcosme politico-médiatique était déplacé : rien n'est joué, rien n'est définitivement prouvé dans un système juridique qui, contrairement à la procédure française fondée sur une instruction préalable, est accusatoire.

Ce dont nous sommes les témoins sur le petit écran n'est que la première partie d'un débat qui sera bientôt nourri par des contre-preuves apportées par la défense. La défense dispose de moyens d'enquête puissants (enquête privée, témoignages à décharge, mise en doute des éléments de preuve collectés par la police, enquête de mœurs sur la plaignante, dénonciation de la partialité de la juge, etc.). Tout sera fait, on peut en être sûr, pour déstabiliser le témoignage de la plaignante et contester le soin apporté par la police dans sa collecte d'éléments physiques.

En démocratie, le droit de cuissage\* a un coût et les procédures pénales inventées sont particulièrement humiliantes pour les accusés et souvent aussi pour les plaignantes. Le choix d'un avocat peut être déterminant, surtout si l'accusé a les moyens de s'offrir les services des meilleurs ténors du barreau. Tel est le prix à payer pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'Amérique post-puritaine.

Denis Lacorne, directeur de recherches à Sciences Po

\*[*droit*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/droit/1)[*légendaire*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/l%C3%A9gendaire/1) *qu'*[*avait*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/avait/1) *le* [*seigneur*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/seigneur/1) *de* [*coucher*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/coucher/1) *avec la* [*mariée*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/mari%C3%A9e/1)[*lors*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/lors/1) *de sa* [*nuit*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/nuit/1) *de* [*noces*](http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/noces/1)*.*